



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 89

Question écrite n° 41217

## Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les différentes requêtes déposées en annulation de la concession accordée à ASF par l'État. Suite à un avenant déposé par l'État le 31 janvier 2006, le Gouvernement a approuvé l'annulation de la concession accordée à ASF par l'État quant aux travaux effectués sur les derniers 53 km de l'autoroute A 89 Bordeaux-Lyon entre Balbigny (Loire) et la Tour-de-Salvagny (Rhône). Or, dans le contexte actuel particulièrement menaçant pour leurs activités et leur survie, les entreprises dont les CCI assurent la représentation sont très inquiètes des conséquences qui pourraient découler de la décision du Conseil d'État. Dans le cadre des relations entre l'État et ses concessionnaires, il lui demande de préciser les intentions actuelles du Gouvernement sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Le Conseil d'État a rejeté, le 8 avril 2009, les recours contre l'avenant à la convention liant l'État à la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour la construction, l'entretien et l'exploitation de la section de l'autoroute A 89 comprise entre Balbigny (Loire) et La Tour-de-Salvagny (Rhône). Ce dernier a, en effet, jugé que l'avenant au contrat prévoyant la réalisation d'un nouveau tronçon de l'autoroute A 89 n'a méconnu ni les dispositions communautaires ni les obligations de la loi « Sapin » du 28 janvier 1993 en matière de mise en concurrence et de publicité. À ce jour, les travaux de terrassement engagés de part et d'autre du tunnel de Violay sont significativement avancés, la majorité des terrains sont en cours d'acquisition, les études détaillées terminées dans leur quasi-totalité, enfin les recueils archéologiques sont effectués à 80 %. L'objectif d'une mise en service de la section comprise entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny au 31 décembre 2012 reste maintenu.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Garraud](#)

**Circonscription :** Gironde (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41217

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2009, page 986

**Réponse publiée le :** 2 juin 2009, page 5437